

COMMISSION
SANTÉ & SOLIDARITÉS

ACCES AUX SOINS ET LUTTE CONTRE
LES DESERTS MEDICAUX :
PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE
LOI « VALLETOUX »

.....
Note préparatoire de la séance du 11/01/2024

I INTERVENANT



Frédéric Valletoux, député de la
2^e circonscription de la Seine-et-
Marne (77)

-
- 🕒 Le jeudi 11 janvier 2024 de 10h à 11h30
 - 📍 En visioconférence (les codes de connexion vous ont été transmis dans le mail de confirmation)
 - 👤 Élus référents :

Commission Santé et Solidarités :

- **Véronique Garnier**, conseillère déléguée en charge de la Santé globale, de la Prévention des risques sanitaires et de la Communication de Croissy-sur-Seine (78)
- **Marc Giroud**, maire de Vallangoujard (95)



I OBJECTIFS

- ✓ Présentation des principales dispositions de la proposition de loi Valletoux visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels de santé
- ✓ Retour d'expérience et temps d'échanges autour des enjeux d'accès aux soins et de lutte contre les déserts médicaux à l'échelon local

I CONTEXTE / ACTUALITÉ

Selon la dernière révision du zonage par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France en mars 2022, 62,4 % de la population francilienne résiderait dans une zone rouge appelée **Zone d'intervention prioritaire (ZIP)**, c'est-à-dire une zone moins bien dotée en médecins généralistes, ce qui fait de l'Ile-de-France le premier désert médical de la France métropolitaine. Pour **Pierre Ouahnnon**, directeur adjoint de l'offre de soins à l'ARS Ile-de-France, « *Les difficultés d'accès à un médecin généraliste concernent tous les départements, le phénomène s'est généralisé* ».

Par un communiqué de presse publié le 9 mars dernier, l'**Union régionale des professionnels de santé (URPS) Ile-de-France** et la **Métropole du Grand Paris** ont alerté¹ sur cette situation inquiétante. Selon **Valérie Briole**, docteure et présidente de l'URPS Ile-de-France, « *d'ici cinq ans, la région va encore perdre 50 % de son offre de soins en médecine libérale [...] Et un médecin qui part en retraite c'est au moins 1 500 patients qui se retrouvent sans solution* »². Selon les chiffres de l'association, en dix ans, la région a perdu 3.742 médecins libéraux dont 1.821 généralistes, ainsi que 28% de ses dermatologues, 26% de ses gynécologues, 22% de ses ophtalmologues et de ses rhumatologues.

¹ <https://www.urps-med-idf.org/desertification-medicale-ile-de-france/#:~:text=%C2%AB%20La%20d%C3%A9sertification%20m%C3%A9dicale%20%C3%A0%20Paris,plus%20accepter%20de%20nouveaux%20patients>.

² <https://www.leparisien.fr/paris-75/desert-medical-en-ile-de-france-plus-de-63-de-la-population-vit-en-zone-rouge-09-03-2022-KO5Y3IE3OVET3JH7HSVF6FUU2U.php>

Un rapport du Sénat publié en mars 2022³ montrait l'impact de cette faible densité médicale sur les patients et les professionnels au niveau national :

- 1,6 million de Français renoncent chaque année à des soins médicaux ;
- 11 % des Français de 17 ans et plus n'ont pas de médecin traitant (un point de plus qu'en 2020) ;
- 45 % des médecins généralistes seraient en situation de burn-out.

La répartition des médecins sur le territoire serait en outre inégale. Ces inégalités sont particulièrement marquées chez les médecins spécialistes. 25 % des médecins spécialistes couvrent 5 % du territoire ; une quarantaine de départements sont aujourd'hui sous le seuil critique de 40 spécialistes pour 100 000 habitants. Parmi les spécialités les plus touchées, on trouve la gynécologie et la pédiatrie : 23,6 % des femmes vivent dans un désert médical gynécologique et 27,5 % des enfants vivent dans un désert médical pédiatrique.

La proposition de loi Valletoux « relative à l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels »

Pour répondre à ces inégalités territoriales, et trouver des solutions concrètes à la crise actuelle de notre système de soins qui constitue la première préoccupation des Français, le député de la 2^e circonscription de la Seine-et-Marne (77), Frédéric Valletoux, a déposé une proposition de loi en avril dernier.

Durant plusieurs semaines, ce texte a suscité de nombreux débats au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat où il a fait l'objet de modifications. Il a également été l'objet de critiques de la part de certains syndicats de médecins, jugeant certaines de ses mesures trop contraignantes, alors que les médecins libéraux se trouvent en pleine négociations annuelles sur leur rémunération et leurs conditions d'exercice avec l'Assurance maladie et le ministère de la Santé.

Après 8 mois de navette parlementaire, un accord a été trouvé en commission mixte paritaire sur une version finale du texte, et le texte a été définitivement adopté par l'Assemblée et le Sénat mi-décembre.

Cette version du texte prévoit notamment :

- De confier aux acteurs de terrain, réunis au sein des Conseils territoriaux de santé (CTS), la mission d'organiser la permanence des soins, d'améliorer l'accès

³ <https://www.senat.fr/rap/r21-589/r21-589.html>

aux soins,...

- De créer la fonction d'infirmiers référents qui exerceront une mission de suivi et de renouvellement des prescriptions pour les patients souffrant d'une affection de longue durée nécessitant des soins infirmiers récurrents et prolongés
- D'autoriser les infirmiers volontaires à réaliser les certificats de décès
- De faciliter l'installation par l'interdiction de l'intérim médical en début de carrière
- D'encadrer plus strictement les aides à l'installation et les exonérations pour éviter les phénomènes de nomadisme médical
- De simplifier le régime applicable aux praticiens à diplôme hors Union européenne pour leur meilleure intégration dans le système de santé
- De renforcer le rôle du médecin coordonnateur en Ehpad.

Certaines dispositions initiales, comme l'adhésion automatique des professionnels aux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), n'ont pas été retenues, cette dernière étant jugée comme trop descendante, et risquant par conséquent d'être contreproductive. Si certains députés estiment que ce texte ne se montre pas à la hauteur des enjeux en ne contraignant pas davantage l'installation des médecins, pour Frédéric Valletoux, les dispositions vont permettre aux soignants de « *penser, au plus près du terrain, l'organisation locale des soins* »⁴.

Cette séance sera l'occasion pour les élus de prendre connaissance des principaux apports de la loi Valletoux, d'appréhender les prochaines étapes de sa mise en œuvre notamment à l'échelon local et d'échanger plus globalement sur les problématiques d'accès aux soins et de désertification médicale qu'ils peuvent rencontrer sur leur territoire.

I PROPOSITION DE DEROULE

10h00-10h10 : Introduction de la séance par les élus référents

10h10-10h35 : Intervention de Frédéric Valletoux, député de la 2nd circonscription de Seine-et-Marne (77)

10h35-11h20 : Temps d'échanges

11h20-11h30 : Conclusion de la séance par les élus référents

⁴ <https://www.publicsenat.fr/actualites/sante/proposition-de-loi-valletoux-sur-laces-aux-soins-deputes-et-senateurs-trouvent-un-accord>

I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.
- Veuillez penser à couper votre micro et votre caméra lorsque vous ne prenez pas la parole afin d'éviter au maximum les interférences et l'utilisation importante de bande-passante pouvant ralentir la connexion générale.